Conseil municipal d'installation du 23/05/2020

Discours du maire élu,

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,

Le 15 mars dernier, les électrices et électeurs de Préfailles nous ont élus et donné mandat pour servir l'intérêt général, durant les six prochaines années de cette mandature qui commence enfin dans des circonstances exceptionnelles.

Aujourd'hui, vous m'avez élu maire. Je vous remercie pour votre confiance. Soyez assurés que je mettrai toute mon énergie au service des préfaillaises et des préfaillais. Pour ce faire, permettez-moi de vous présenter dans quel esprit je compte exercer ce mandat.

Depuis 1908, année de création de notre commune par scission avec la commune de La Plaine, douze maires m'ont précédé dans cette fonction. A chaque époque, ils ont allié respect de l'esprit des fondateurs de Préfailles et adaptation à l'esprit du temps.
L'esprit de nos fondateurs, avant même la création de la commune en 1908, nous le trouvons dans une décision du Tribunal de Grande Instance de Paimboeuf en 1845 lors de la division des communs de village. Parmi les parcelles restant en indivision, la descente de la place du village à la Grande plage revêtait une importance toute particulière. Pour nos fondateurs il s'agissait de réaliser une promenade pour, je cite, *« accueillir les étrangers »*. La tradition d'accueil et de tolérance de Préfailles était née. Depuis, de génération en génération, cette tradition est globalement respectée. Chaque génération de préfaillaises et de préfaillais, en fonction de l'esprit du temps, renouvelle son regard, ces aspirations, crée des souvenirs sur notre commune. Est préfaillaise ou préfaillais, partie prenante de notre communauté citoyenne, toute personne qui pose ses valises à Préfailles, y élit domicile et paie des impôts quelque soit son mode de vie.

Cette conception s'oppose à une autre que l'on voit fleurir de temps à autre, en particulier lors des dernières élections et que l'on peut résumer

comme suit : *« il y a les vrais préfaillais et les autres »*. Vision communautariste et discriminatoire de notre société que j'ai toujours combattue !!!

Il s'agit de moderniser cette tradition d'accueil et de tolérance en prenant en considération les aspirations des nouvelles générations.
Pour travailler pendant cette mandature, notre conseil municipal est composé d'une majorité et d'une minorité issue des deux listes en compétition.
Il appartient à la majorité de réaliser le programme qui a été présenté aux électrices et électeurs. Ce programme se décline en deux orientations :

« - dynamiser notre développement : économique, touristique, culturel,
- renforcer les services à la population dont les besoins évoluent ».

Pour sa mise en œuvre, les délibérations à soumettre au conseil municipal seront préparées par le bureau, les commissions communales et les commissions extra-municipales.
Concernant le bureau il sera composé de huit délégations sans ordre prioritaire :

- déléguée à l'environnement-urbanisme - *Edith Martine,*
- délégué aux services à la population - *Gérard Nadeau,*
- déléguée à la petite enfance, enfance, jeunesse, et aux activités sportives - *Isabelle Magnier,*
- délégué au développement économique et travaux communaux - *Serge Body,*
- délégué aux finances, ressources humaines, mutualisation - *Anthony Brandel,*
- déléguée à l'action sociale - *Isabelle Brun,*
- délégué aux actions culturelles, animations, communication - *Henri Fulton,*
- déléguée à la mobilité-transport - *Dominique Ferron.*

Les délégués municipaux à l'exclusion des adjoints seront nommés par arrêté du maire.

Pour pallier à l'impossibilité du maire d'exercer ses fonctions pour cause de démission, maladie etc. il est proposé que deux adjoints seront élus par

le conseil municipal selon la liste suivante :

1ère adjointe - *Edith Martine*

*2*ème adjoint - *Gérard Nadeau.*

Durant les absences, temporaires du maire pour causes de vacances, etc. les modalités de gestion seront organisées par délégations temporaires.

Dans ce conseil municipal, il appartient à la minorité d'être force de propositions, de s'opposer, etc.

Depuis 2014, un nouveau cadre institutionnel régit les élections et le fonctionnement des conseils municipaux des communes de plus de mille habitants (scrutin de listes, nombre d'élus en fonction des résultats, organisation de la vie démocratique).

Après entretien avec votre tête de liste, il a été convenu des dispositions suivantes :

- participations aux commissions communales et extra-municipales,
- droit d'expression dans les médias de la commune,
- mise à disposition d'une ligne téléphonique, et des salles communales pour vos réunions,
- diffusion du compte-rendu des réunions hebdomadaires du bureau, du conseil municipal,
- entretien entre deux conseils municipaux avec votre tête de liste sur les affaires générales de la commune.

Comme dans la dernière mandature où la quasi totalité des délibérations ont été votées à l'unanimité, je forme le vœu, pour que l'esprit de compromis préside aux relations entre la majorité et la minorité, au regard du contenu de nos deux programmes qui comprennent de nombreux points communs.

Ce début de mandature va se dérouler dans un contexte que personne n'avait prévu : crises sanitaire, économique, sociale et financière. Nous devrons adapter nos projets à ce nouveau contexte, en particulier pour la politique financière lors du vote du budget le mois prochain.

Enfin, avant de poursuivre l'examen de l'ordre du jour, je voudrais adresser un grand remerciement à l'administration communale, sous la

direction de notre directrice générale des services, aux élus de l'ancienne équipe et de la nouvelle, aux membres bénévoles du CCAS, à nos couturières de Préfailles, pour leurs actions aux services des préfaillaises et des préfaillais pendant le confinement et ce début de déconfinement.

Toutes ces actions ont été placées sous le signe de la solidarité et de la fraternité. Merci encore à tous. Lorsque les circonstances le permettront, nous pourrons honorer tous ces acteurs comme il se doit.

Le maire,
Claude Caudal